

PRAME – Enseignement supérieur - 2016-2017

Programme Régional d'Aide à la Mobilité Etudiante

Dossier de candidature à une bourse de stage

Cadre réservé à l'établissement :

Tampon de l'établissement d'envoi

Date de réception du dossier :

DOSSIER N° :

Etablissement d'envoi :

Nom du candidat M. Mme

Prénom : Date de naissance :/...../.....

Nationalité :  : / / / /

 / / / / 

Département de rattachement fiscal :

Adresse (domicile permanent).....

.....

Code postal : Ville :

Pays :

VOTRE STAGE

Structure d'accueil :

Ville : Pays :

Date de stage : du : / / au : / /

Demandez-vous une allocation Erasmus : OUI NON

Demandez-vous une autre aide à la mobilité internationale: OUI NON

si oui, laquelle :

Stage de fin d'études : OUI NON



N'oubliez pas de signer la dernière page (Page 4) de votre dossier



VOTRE FORMATION

Baccalauréat obtenu dans l'académie de :

EN 2015-2016

Etablissement fréquenté (Lycée / Université / Ecole) :

Ville / Pays :

EN 2016-2017

Diplôme préparé (DUT, Licence, Master ...) :

Filière :

RENSEIGNEMENTS SUR VOTRE STAGE A L'ETRANGER

Projet de votre stage :

Motivations :

Percevez-vous une indemnité de stage ? OUI NON

Si oui, indiquez le montant total : €

CRITERES D'ELIGIBILITE : pour prétendre à une bourse, l'étudiant doit :

- Etre inscrit en formation initiale dans un **établissement d'enseignement supérieur public ou privé situé en Provence-Alpes-Côte d'Azur** ayant conventionné avec la Région (les étudiants inscrits en thèse ou préparant un BTS sont exclus) ;
- Préparer un diplôme d'Etat, visé par l'Etat, un DUETI ou un diplôme inscrit au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) ;
- Etre âgé de **moins de 30 ans** au 31/12/2016 ;
- Avoir validé une année d'études supérieures en PACA ou avoir obtenu son baccalauréat dans la région ;
- Répondre à une exigence de critère social : justifier d'un quotient familial (= revenu brut global divisé par le nombre de parts fiscales) n'excédant pas 24 000 € (avis d'imposition 2015 sur les revenus 2014) ;
- Effectuer un stage à l'étranger intégré dans son cursus de formation **d'une durée minimum de 8 semaines** ;
- Ne pas avoir la nationalité du pays dans lequel le stage est réalisé ;
- Réaliser son stage sur un territoire éligible : Pays du monde entier hormis la France (territoires métropolitain et d'Outre-Mer) et les Principautés de Monaco et d'Andorre ;
- Effectuer son stage au titre de l'année universitaire 2016-2017 avant le 31 décembre 2017.



SONT INELIGIBLES :

- ✚ Les étudiants bénéficiaires d'une allocation Erasmus ;
- ✚ Les étudiants pouvant prétendre à une autre aide à la mobilité internationale ;
- ✚ Les étudiants bénéficiant d'une indemnité de stage > à 100 € par semaine.

MONTANT DE LA BOURSE PRAME ET MODALITES D'ATTRIBUTION

MONTANT DE LA BOURSE PRAME

- Le montant de la bourse de stage s'élève à 100 € par semaine complète de stage si l'étudiant justifie d'un domicile fiscal en région Provence-Alpes-Côte d'Azur et de 75 € par semaine complète si le domicile fiscal est hors région Provence-Alpes-Côte d'Azur.
Une semaine complète correspond à 7 jours consécutifs incluant le repos hebdomadaire ;
- Le montant maximum de la bourse auquel peut prétendre un étudiant au titre de l'année universitaire 2016-2017 est de 2 000 € s'il est fiscalement rattaché en région Provence-Alpes-Côte d'Azur et de 1 500 € si ce n'est pas le cas ;
- Un forfait supplémentaire d'un montant de 400 € est attribué aux étudiants en situation de handicap (sur justificatif) ;
- La durée de prise en charge correspond à la durée du stage dans la limite maximum de 20 semaines (rappel : les stages de moins de 8 semaines ne sont pas pris en charge).

MODALITES D'ATTRIBUTION

- Le dossier de candidature est à déposer auprès de votre établissement. Aucune candidature directe auprès de la Région ne sera acceptée ;
- L'attribution de la bourse PRAME est soumise aux conditions d'éligibilité fixées par la Région. Elle n'est donc pas automatique ;
- La sélection des candidatures se fait lors d'un comité réunissant des représentants de la Région et de votre établissement ;
- Les dossiers sélectionnés sont présentés pour validation à la Commission permanente du Conseil régional. Aucun versement de bourse ne sera effectué avant cette validation.
- L'aide régionale ne peut être allouée à un même étudiant qu'une seule fois par année universitaire.



MODALITES DE PAIEMENT

Le versement de la bourse s'effectue après la notification d'attribution de la bourse à l'étudiant par la Région selon la procédure suivante et en fonction du nombre de semaines de stage effectivement réalisées :

- Un premier versement correspondant à 80 % du montant de la bourse auquel peut s'ajouter, le cas échéant, un montant forfaitaire de 400 € pour les étudiants en situation de handicap avéré. Ce versement est effectué à la réception par le service instructeur de la Région du formulaire de début de stage ;
- Le solde est versé à la réception du formulaire de fin de stage mentionnant les dates de début et de fin de la période de stage.



Le défaut de production du formulaire de fin de stage dans le délai de 2 mois après la fin de celui-ci, entraîne le recouvrement du 1^{er} versement effectué par la Région.

Si la durée réellement effectuée est inférieure à celle prévue dans la convention de stage ou l'attestation de l'établissement, la Région procède au réajustement et au recouvrement éventuel de toute ou partie de la bourse, proportionnellement à la durée non effectuée.

NB : Dans l'hypothèse où l'étudiant ne pourrait pas produire les formulaires de début et/ou de fin de stage, l'établissement d'envoi peut se substituer à la structure d'accueil en transmettant au service instructeur un document validant la réalisation du stage à l'étranger.



□ Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements et des pièces transmises à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, et avoir pris connaissance des conditions d'attribution et des modalités de paiement de la bourse PRAME «volet enseignement supérieur».

Mentions légales : les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatisé destiné à la gestion des bourses de mobilité Internationale pour les étudiants. Les destinataires des données sont : DARII – SRI (Direction de l'Attractivité, du Rayonnement International et de l'Innovation – Service Rayonnement International). Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous pouvez bénéficier d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au : Service Rayonnement International.

DATE :

A signer par l'étudiant(e)

SIGNATURE :



Documents à remettre obligatoirement pour l'étude de votre candidature :

- ✦ Le dossier de candidature dûment complété et signé, revêtu du tampon de l'établissement
- ✦ Une copie de votre carte nationale d'identité ou de votre passeport valide durant toute la période de stage prévue.....
- ✦ Un relevé d'identité bancaire ou postal à vos nom et prénom
- ✦ Un justificatif de domicile à vos nom et prénom
- ✦ La copie de l'avis d'imposition 2015 sur les revenus 2014 auquel vous êtes rattaché.....
 - si vous êtes rattaché à l'avis d'imposition d'un tiers, vous devez fournir une attestation d'hébergement de celui-ci ;
 - si votre nom diffère de celui figurant sur l'avis d'imposition transmis, une copie du livret de famille doit être jointe ;
 - les étudiants dont le foyer fiscal est situé à l'étranger doivent produire un document administratif mentionnant les ressources financières et la composition du foyer fiscal. Celui-ci doit être certifié conforme (ambassade, consulat..).
- ✦ La convention de stage ou une attestation de stage à l'étranger signée et tamponnée par votre établissement d'envoi indiquant les dates et lieu de stage et, le cas échéant, les indemnités perçues par l'étudiant

Documents complémentaires :

- ✦ L'attestation d'autorisation d'utilisation de vos données personnelles.....
- ✦ L'attestation d'autorisation de transmission à un tiers (parents, amis...) des informations concernant votre dossier PRAME

L'absence de ces attestations dans votre dossier n'influe pas sur l'étude de votre candidature. Dans ce cas, il sera considéré une réponse négative de votre part.

